

SEANCE DU 29 MARS 2022

L'an deux mille vingt deux, et le vingt-neuf mars à dix-neuf heures, Le Conseil Municipal des Eglises d'Argenteuil dûment convoqué le 24 mars, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame GICQUEL Roseline, Maire

Présents: GICQUEL Roseline, MERLIER Audrey, BAILLARGUET Antony, MANDOU Rosemonde, SALMON Anne-Marie, BARILLER Jérôme, GUICHARD Jean-Luc, GROLLET Josérito, Nicolas POIRIER, Sylvain LIRAUD, Damien LEROUX, PETITPAS Véronique

Absents excusés : LEGUAY Amandine BOYER Jacky, MAUNY Julien,

Secrétaire : Merlier Audrey

Ordre du Jour :

1. Vote des taux des taxes
2. Vote du Budget Primitif et ses délibérations
3. Questions diverses

1. Vote des taux des taxes (Délibération D12/2022) :

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal l'état 1259 reçu des services fiscaux de l'Etat et servant de base à la fixation des taux des taxes locales. Il s'agit maintenant uniquement des taxes foncières bâties et non bâties.

Cet état a été étudié par la Commission du budget. Le montant des bases notifiées pour les taxes a augmenté sensiblement. Madame Le Maire et la Commission budget propose de ne pas augmenter les taux cette année, considérant l'augmentation des bases et le contexte général compliqué pour les contribuables.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide de conserver les taux de la part communale à l'identique de l'année dernière.

Ces taux restent donc comme l'an passé :

TFB (foncier bâti) :	41.40%
TFNB(foncier non bâti) :	49.76%

2. Délibération D13/2022 : Vote du Budget Primitif 2022

Madame Le Maire rappelle que le compte administratif a été voté le 15 mars dernier ainsi que la délibération d'affectation des résultats et les subventions et participations. Madame Le Maire présente le budget étudié par la Commission du budget.

Après étude détaillée des sommes proposées, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents de voter les chiffres du budget comme suit :

Investissement

Dépenses	:	202 684,73
Recettes	:	267 104,73

Fonctionnement

Dépenses	:	460 306,25
Recettes	:	460 306,25

Pour rappel- total budget

Investissement

Dépenses	:	272 244,73	(dont 69 560,00 de RAR)
Recettes	:	272 244,73	(dont 5 140,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses	:	460 306,25	(dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	460 306,25	(dont 0,00 de RAR)

Madame Le Maire est autorisée à signer tous documents relatifs au budget.

3. Questions diverses

- Les conseillers municipaux reçoivent un document avec un tableau réactualisé des permanences à l'Election Présidentielle pour les deux tours.
- Madame le Maire s'engage à contacter un technicien du service orange afin de connaître les éventuels frais d'installation de la fibre pour la mairie ainsi que le coût de l'abonnement.
- Madame le Maire informe le CM des modifications à venir pour l'organisation des repas de l'école pour la cantine de la Commune. La loi Egalim impose des nouvelles normes. Il est envisagé de ne plus avoir de cantinière. Les plats seront cuisinés et apportés par un prestataire.
- Concernant le logement de l'ancienne école de Pouzou, afin de réaliser les travaux nécessaires pour sa location, la SEMIS a répondu négativement pour une prise en charge financière. Aussi, le Conseil Municipal demande à faire établir des devis pour étudier les différentes solutions possibles.
- CYCLAD : les poubelles bio disparaîtront en juin parce que non rentables. Des composteurs seront mis à disposition des habitants à partir de 2023. Par ailleurs, il va devenir obligatoire de mettre les déchets plastiques en sac jaune avant de les déposer dans les containers jaunes. En effet, cela permet d'une part, de conserver les containers propres. Et d'autre part, cela évitera que les déchets jaunes légers et donc volatiles, se dispersent dans la nature lors du ramassage par les camions, notamment en temps de vent. Les habitants seront prévenus en temps utile de ces modifications à venir ainsi que de l'organisation pour mettre les sacs jaunes à leur disposition.
- La commission animation annonce travailler sur les prochaines manifestations prévues à savoir le 14 juillet et le repas des aînés.

La Séance est levée à 21h40

Madame Le Maire,

